

Paul de Rapin, seigneur de Thoyras, auteur de l'Histoire d'Angleterre. Wesel, 1707. — Son propre cachet, grandeur triple de l'original.



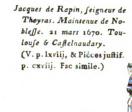
Claude-Fernand Rapin, syndic de la Noblesse de Maurienne. 1637.
Corrier de Maurienne, 1664.— Son cachet.
(V. p. xlv.)



Louis de Rapin-Thoyras, petit-fils de l'historien. Stettin (Prusse.) 1746-1812. — Son cachet. (V. p. lxxix.)



Pierre Rapin, juge et corrier de Saint-Jean-de-Maurienne (1559). † le 8 nov. 1579. Ecusson sculpré sur sa pierre sépulcrale. (V. p. xxviij & 1.)



THIS M
TERMSRIP TO THE TERMS CAPTO
RAP TRES CANT
TAMEN PENES AV
ARE SVANTINGLIS
ET 8 37

Pierre sculptée trouvée dans les ruines de la Tour derrière l'Évèché, à Saint-Jean-de-Maurienne. — Collection Vuillermes. (V. p. cj.)



Écusson sculpté sur la porte d'entrée de la tour de l'escalier, au château dit la Maison - Blanche, à Villard -Gondran. — Cl. François Rapin. 1704—1776. (V. p. xlij.)

P de Casanove let 1853.

A free scale

ARMOIRIES DES RAPIN.

D'après la note relative aux armoiries de Guillaume Rapin, protonotaire apostolique à vicaire de Maurienne (Généalogie de Rapin, p. xv), on pourrait croire que les aigles ou rapines de sable en champ d'or, surent les armes primitives des Rapin, armes parlantes, jeu de mots héraldique fréquent dans le blason de beaucoup d'anciennes familles. Les trois roses ou pavots de gueules en champ d'or, armes d'Estienne Papon, dernier de sa race, auraient, à une époque affez rapprochée du commencement du seizième siècle, écartelé les aigles des Rapin. Aucun monument conservé de nos jours ne vient toutesois consirmer d'une manière incontestable cette hypothèse, néanmoins très probable. Il en existait sans doute encore en 1693, à l'époque où Claude de Rapin de la Chaudane, frère de l'historien, vit dans de nombreuses églises le blason peint ou sculpté de sa famille; mais les Mémoires de la famille de Rapin ne nous apprennent rien sur ce sujet à se bornent à mentionner le sait auquel nous venons de saire allusion.

Le cachet de Claude-Fernand Rapin, juge ordinaire de l'évêché de Maurienne, apposé à des lettres missives de 1667 à 1669, présente la disposition normale des armoiries de sa maison, c'est-à-dire les aigles (armes primitives des Rapin, comme leur nom l'indique) aux 1^{er} & 4^e quartiers, les roses ou pavots aux 2^e & 3^e quartiers. Les écussons peints sur les portraits de dissérents membres de cette famille, actuellement en la possession de M. le comte Martin d'Arves, offrent cette même disposition, ainsi qu'une pierre sépulcrale trouvée dans la grande tour de Saint-Jean, dite tour de Marius, derrière l'évêché. Cette pierre, qui offre deux écussons avec le millésime 1587, est extrêmement curieuse par les relies qu'elle présente. Le premier écusson offre au premier parti les armoiries bien connues de Jérus-lem, au second une roue dentée. Cette roue figure dans les armes de l'ordre de